



Collectif SAUVONS LE TOGO



CONFERENCE DE PRESSE CONJOINTE DU 19 SEPTEMBRE 2012

DECLARATION LIMINAIRE

Les concertations politiques de façade entreprises par le pouvoir en place pour se sortir de la pression de la rue auront démontré une fois de plus, son mépris du peuple togolais et sa duplicité envers les acteurs politiques. Le Collectif « SAUVONS LE TOGO » et la Coalition ARC-EN-CIEL observent que les conclusions auxquelles sont parvenues la coalition gouvernementale UFC-UNIR avec certains partis politiques et organisations de la société civile proches du pouvoir au terme des travaux qui se sont déroulés les 10 et 13 septembre 2012, relèvent d'un enfumage destiné à flouer la communauté internationale en vue de se donner un quitus pour poursuivre en toute opacité et de façon unilatérale, l'organisation des élections législatives frauduleuses.

La non prise en compte des préalables posés par le Collectif « SAUVONS LE TOGO » et la Coalition Arc-en-ciel qui ont formulé des revendications largement soutenues par les populations, est une preuve de plus de la logique de conservation de pouvoir envers et contre tous.

Sinon, comment comprendre que la question de la limitation du mandat présidentiel ait été traitée en des termes qui laissent croire que Faure GNASSINGBE pourrait être candidat à sa propre succession en 2015 alors que le peuple togolais avait décidé par référendum, le 27 septembre 1992 que, nul ne peut exercer les fonctions présidentielles pendant plus de 10 ans.

Pour l'alternance politique et conformément aux dispositions sans équivoque de l'authentique loi fondamentale de 1992, en aucun cas, Faure GNASSINGBE ne saurait être candidat à sa propre succession en 2015. Toute autre contorsion pour s'en affranchir l'expose à des conséquences imprévisibles !

Il faut par ailleurs relever que le nombre de suffrages exprimés en faveur de cette disposition relative à la limitation de mandats lors du référendum plébiscitaire du 27 septembre 1992, est supérieur à celui recueilli par l'ensemble des députés RPT qui modifièrent la loi fondamentale le 31 décembre 2002 à la suite de l'élection législative du 27 octobre 2002 boycottée par la classe politique de l'opposition. Même si cette modification peut être considérée comme légale, elle est dépourvue de toute légitimité populaire. Elle clive la société togolaise et fait peser sur elle de lourdes hypothèques.

Comment comprendre également le choix profondément injuste de 83 sièges par ce dialogue en nette régression par rapport aux 91 sièges prévus par la loi organique n°2012-013 du 06 juillet 2012 portant le nombre de députés à l'Assemblée nationale, et contestée par l'ensemble de la classe politique ?

Cette décision est une véritable escroquerie qui ignore délibérément les résultats du dernier recensement de la population de décembre 2011 tel que recommandé expressément par l'APG. Ce choix inique fait fi en outre des recommandations formulées par la Mission d'Observation Electorale de l'Union Européenne pour résoudre les disparités relevées dans les circonscriptions électorales, entre le nombre d'électeurs moyen pour un siège, et le nombre de suffrages portés sur les candidats élus. Il s'agit là d'une grave méprise du peuple souverain insuffisamment représenté dans la chambre des députés, et d'une grave injustice des candidats face au suffrage universel.

De même, comment comprendre que la question du choix du mode de scrutin pour l'élection présidentielle puisse être éludée dans la perspective d'une modification ultérieure du code électoral alors qu'elle a fait l'objet d'un consensus pour le scrutin à deux tours, aux termes des travaux du CPDC rénové mis en place par décret pris en conseil des ministres ?

Par ailleurs, ceux qui clament avoir le souci d'apaiser le climat politique en vue de l'organisation sereine des prochaines élections, n'ont apporté aucune attention au controversé code électoral adopté le 25 mai 2012 en violation de l'article 2 du protocole a/sp1/12/01 de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance.

En outre, le Collectif « SAUVONS LE TOGO » et la Coalition ARC-EN-CIEL s'insurgent contre la reconduction annoncée de la Commission Electorale Nationale Indépendante de 2010 en dépit des réformes à apporter quant à sa composition qu'à sa mission.

Tout indique donc que le pouvoir en place est décidé à rééditer un coup de force électoral et imposer, par la force et la terreur, des résultats falsifiés lors des prochaines consultations électorales. Les prémices de ce plan funeste ont été révélées le samedi 15 septembre 2012 par des miliciens avec à leur tête des personnes formellement identifiées comme étant à la solde du régime en place et qui sont connus pour être les auteurs des atrocités de 2005.

Le CST et la Coalition Arc-en-ciel sont profondément choqués et indignés par ces actes barbares destinés, selon leurs auteurs, à empêcher l'opposition de manifester à travers le quartier Adewui qu'ils déclarent être leur fief. Ces actes sont d'autant plus inquiétants qu'ils rappellent aux Togolais la haine et les affrontements ethniques provoqués et entretenus par le pouvoir dans le passé. Ces événements ressemblent à n'en point douter à ceux qui ont précédé le génocide du Rwanda.

Pour qu'un tel drame ne se produise au Togo, le CST et la Coalition Arc-en-ciel exigent du gouvernement de faire ouvrir une information judiciaire à l'encontre des auteurs et commanditaires des agressions et autres actes de violence perpétrés par les miliciens le samedi 15 septembre 2012.

Le CST et la Coalition Arc-en-ciel lancent un cri d'alarme à toute la communauté internationale afin qu'elle prenne la mesure du drame qui se joue au Togo et demandent aux chancelleries présentes dans notre pays, que le pouvoir cherche à utiliser comme caution pour opérer le coup de force en cours depuis le jeudi 13 septembre 2012, d'agir pour aider à la résolution de la crise dont la source principale est le refus de l'alternance.

Enfin, le CST et la Coalition Arc-en-ciel exigent que le pouvoir en place fasse procéder à la limitation avec effet immédiat du mandat présidentiel à cinq ans renouvelable une seule fois conformément aux dispositions de la Constitution adoptée par referendum le 27 septembre 1992 par le peuple togolais.

Pour l'heure, le CST et la Coalition Arc-en-ciel appellent toutes les filles et fils du Togo à rester résolument debout, unis avec foi et dépassement pour le triomphe de la résistance citoyenne car, l'insurrection, c'est le refus et le rejet de l'inacceptable. Aujourd'hui, le droit à l'insurrection est reconnu par l'éthique universelle, consacré par la Déclaration universelle des droits de l'homme, scellée dans l'article 150 de la Constitution Togolaise, et tout dirigeant qui s'y oppose et tente de la réprimer est condamné comme un criminel de son peuple. Ainsi, aucune évocation d'une loi liberticide, aucun discours ministériel, aucun char, ne peut indéfiniment empêcher un peuple de reconquérir ses droits.

C'est pourquoi, le CST et la Coalition Arc-en-ciel invitent les populations de Lomé et de ses environs, celles de la préfecture du Golfe et des préfectures voisines à participer massivement, demain jeudi le 20 septembre 2012, à la grande marche de protestation des femmes au départ de la colombe de la paix à 8 heures tous habillés en rouge ainsi qu'à la marche suivie de sit-in à Deckon le mardi 25, mercredi 26 et jeudi 27 septembre 2012.

Peuple togolais, par ta foi, ton courage et tes sacrifices, la nation togolaise doit renaître !

Fait à Lomé, le 18 septembre 2012

Pour le Collectif « SAUVONS LE TOGO »

SIGNE

Me Ata Messan Zeus AJAVON
Coordinateur

Pour la Coalition ARC-EN-CIEL

SIGNE

Me Dodji APEVON
Président, Coordinateur Général